

# LE RISQUE INONDATION

La commune d'Estagel, située à 25 km de la mer Méditerranée subit une influence climatique méditerranéenne prépondérante, caractérisée par de faibles précipitations à l'échelle annuelle, et par de fortes intensités pluviométriques lors des épisodes orageux fréquents à l'automne.

Le territoire communal est traversé par divers cours d'eau dont les bassins d'alimentation présentent des superficies très variables et qui sont par ordre d'importance : le fleuve de l'Agly, le Verdoule, la rivière de Maury, le torrent de la Grave auxquels s'ajoutent de nombreux ruisseaux collinaires ainsi que des canaux d'irrigation.

**Le risque inondation est dû à :**

De fortes précipitations et des débordements de cours d'eau observés lors de crues torrentielles :

- concernant le fleuve de l'Agly :

On relève les crues des années suivantes : 1842 (Aïguat de Sant Bartomeu), 1879, 1888, 1892, 1898, 1900, 1919, 1920, 1940 (Aïguat de 40), 1968, 1992, 1999 et 2005.

L'Aïguat de 1940 a causé des dégâts considérables inondant sur 1 à 2,5 mètres de hauteur et en moins de demi-heure le quartier « des Fabriques ». Remontant le long du bld Jean-Jaurès, les eaux se sont arrêtées à une dizaine de mètres de la Place Arago.

La crue de 1992 n'a causé que des dégâts relativement modérés et ponctuels.

La crue de 1999 n'a pas entraîné de débordements de l'Agly sur les zones habitées car elle fut principalement concentrée sur les affluents tels que le ravin de La Grave, Le Verdoule et le ravin du Llinas. La crue de 2005 a provoqué, en rive droite, l'érosion de la berge au niveau du podium de la Promenade.

- concernant le torrent de la Grave :

On recense 7 crues depuis 1842, dont 2 occasionnant d'énormes dégâts : l'Aïguat de Sant Bartomeu en 1842 et l'inondations de 1999.

- concernant les ruisseaux collinaires :

Les débordements ayant affectés les ruisseaux collinaires et leurs collecteurs dans le village (Llinas, Fournalau, Branque, d'en Carbasse...) présentent un caractère beaucoup plus fréquent que pour la Grave et l'Agly. Des périodes de retour pluriannuelles ou annuelles sont observées. Ces cours d'eau secondaires présentent un risque de dégâts important aux zones habitées.

**Mesures prises :**

- **Un Plan de Prévention des Risques Naturels** approuvé par arrêté préfectoral du 25/08/2004. Il s'impose au Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune.
- Une surveillance des données météorologiques et du **réseau d'annonces des crues** en cas de fortes précipitations.
- La mise en place par la mairie d'Estagel d'un **Plan Communal de Sauvegarde** pour assurer l'information, l'alerte et la protection de la population en cas d'évènements exceptionnels.
- Travaux d'entretien régulier des cours d'eau - Projet et étude de travaux de **protection hydraulique** sur la Grave et le Llinas.

# Consignes de sécurité en cas d'inondation

## Avant :

- Respecter les consignes de sécurité et de prévention communiquées par la mairie : par exemple, retirer les véhicules stationnés dans la Grave ...
- Si l'école vous demande de venir chercher vos enfants, c'est une mesure préventive décidée par la Préfecture avant que les axes routiers ne deviennent impraticables.
- Mettre au sec les meubles, objets, et produits périssables...
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements...
- Amarrer les cuves...
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

## Pendant :

S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance : écouter la radio, les messages téléphoniques diffusés par la mairie.

### Dès l'alerte :

- Couper le courant électrique et le gaz ;
- Monter à pieds dans les étages ou sur les points hauts à l'extérieur ;
- Ne pas téléphoner (encombrement des lignes) ;

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés.

Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : vous vous exposeriez au risque (routes impraticables). Vos enfants sont déjà pris en charge par les pouvoirs publics.

## Après :

- Photographier les dégâts avant de nettoyer (assurances)
- Aérer et désinfecter la maison
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

## LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



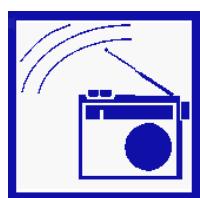
Fermez la porte,  
les aérations



Coupez l'électricité  
et le gaz



Montez à pied  
dans les étages



Ecoutez la radio  
pour connaître  
les consignes à suivre



Ne téléphonez pas ;  
libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants  
à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne prenez pas votre voiture ;  
ne forcez pas les interdictions